

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 5 JUILLET 2012

Convocation du 22 JUIN 2012

L'ordre du jour étant le suivant :

Approbation des cartes communales de Chigy et Foissy sur Vanne

Exonération de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Subventions aux Associations

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les contrôles d'Assainissement

Non Collectif

St Amour : organisation

Versement du FPIC

Résultats du service déchets : enquête sinoe

Bilan du SPANC

Commission Tourisme

ZAI : Action "développeur Ile de France"

Questions Diverses.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 5 juillet 2012, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Theil sur Vanne, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Vice-présidente, Messieurs Bernard COQUILLE, Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Luc MAUDET, Vice-présidents ;

Mesdames Annie BAKOUR, Marie CHAPELET, Sylvie COTE, Laure LARIVE, Oksana ONIS, Marie-José ROCHÉ, Anne-Marie PERARD, Sulianne STANIA, Annick SZELAG, Martine THÉRY, Christine VAILLANT, Édith VALLEE, Nicole VIÉ.

Messieurs Jacques BEZINES, Martial CARLI, Patrick CROSIER, Michel DELAGNEAU, Jacques DEN DEKKER Jackie DERVOU, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Guy LAMARRE, Daniel LAPOTRE, Marcel LEROY, , Michel MARTIN, Alain PUTHOIS, Edmond REVELLAT, Bernard ROUILLON, Gérard ROUILLON, Michel SASSIER, Jean-Claude SCHLICKLING, Maurice SIMONNET, Édouard STANIA, Bernard THOMAS, Pierre VANNEREAU, Jérôme VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Marie Claude GARNAULT, Messieurs Guy BOGAERTS Jean-Claude KOEHLER, Christian MARTIN, Serge MASSON,

Absent : Monsieur Michel RENAULT

Étaient aussi présents : Mesdames Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Messieurs Edgar AFRIAT, Christian DELADERRIERE, Gérard TERVILLE, , Pascal RUIZ, Michel TISSIER

Invités excusés : Monsieur Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEVELAY

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

À la demande de Mme BEYAERT appelée à d'autres obligations, le conseil Communautaire accepte de modifier l'ordre du jour. Les sujets concernant les activités touristiques sont discutés en priorité

St Amour : organisation

Intervention de Mme BEYAERT : Chaque conseiller a été invité à participer à la tenue du stand et le tableau des permanences est à leur disposition. Le thème retenu est le recyclage avec le soutien financier des éco-organismes. Les nouvelles communes et les aires de loisirs seront mises en valeur et Mme BEYAERT invite chacune d'elle à faire parvenir sur l'adresse mail du secrétariat des photos et présentations de leur choix en format dit « raisin » 65*50

Journée du Patrimoine

Selon les termes convenus lors du Conseil Communautaire de mars 2012, la journée sur le patrimoine local aura lieu le 8 juillet 2012 et est annoncée à « tourisme –Yonne » et dans des journaux locaux. L'organisation est prête et les affiches ont été distribuées dans les communes par mailing. Un exemplaire est soumis aux conseillers par vidéo-projection.

Une journée en Vanne et Othe

Cette journée est réservée aux groupes et la commission « Tourisme » et le SIVV ont réfléchi aux cibles de cette action (associations de randonneurs, comités, écoles, ...) et appellent les conseillers à suggérer d'autres propositions et à diffuser l'information auprès de leurs réseaux.

Chemins de randonnées

Les communes sont appelées à veiller à l'entretien et, en particulier, aux balisages des voies.

Mme BEYAERT rappelle que les manifestations mensuelles font l'objet d'une publication qui est adressée par mail à chaque secrétariat de mairie pour affichage et information de la population

Festival de musique classique

Monsieur Rébécquet rappelle que les concerts auront lieu les 13, 14 et 15 août et fait lecture du programme. Des volontaires seront bienvenus pour aider à l'organisation de ces journées et à l'accueil des musiciens.

❖ Approbation des cartes communales de Chigy et Foissy sur Vanne Délibération N° 38-2012, Classification 2.1 Documents d'Urbanisme

Le Président rappelle brièvement l'historique de la démarche. Bien qu'aucun nouveau document d'urbanisme ne puisse être mis en œuvre en l'attente du PLU intercommunal, les PLU et Cartes Communales existantes restent applicables. Pour information des conseils municipaux concernés, La commune de Chigy a approuvé la carte communale et la commune de Foissy a également délibéré favorablement.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.124-2, R.111-1 à R.111-24, et R.124-1 à R.124-8 ; Vu l'article L.422-1 du code de l'urbanisme ; Vu la délibération du 2 février 2010 (visa 9/02/2010) décidant de l'élaboration d'une carte communale pour la commune de Foissy sur Vanne et l'actualisation du projet de carte communale de la commune de Chigy, Vu le compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées en date du 17 Novembre 2011, Vu l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles en date du 26 janvier 2012, Vu l'arrêté Communautaire n° 2012-001 en date du 16 janvier 2012 soumettant le projet de Carte Communale à enquête publique ;

Considérant les résultats de ladite enquête publique

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 avril 2012

Considérant que les Cartes Communales telle qu'elles sont présentées au conseil Communautaire sont prêtes à être approuvées, conformément aux articles L.124-2 et R.124-4 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré :

Décide d'approuver les Cartes Communales telle qu'elles sont annexées à la présente délibération ;

Dit que les autorisations d'urbanisme resteront délivrées par les maires au nom de l'État.

Transmet à Monsieur le Préfet de l'Yonne, pour approbation, les Cartes Communales telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

En application de l'article R.124-8 du code de l'urbanisme : La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies concernées durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département soit « l'Yonne Républicaine ». La présente délibération devient exécutoire dès accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité citées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

❖ **Exonération de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Délibération N° 39-2012, Classification 7.2 Fiscalité**

Le Conseil Communautaire souhaite maintenir le principe de l'exonération et dit que les demandes seront étudiées en fonction de l'organisation des locaux et des activités des demandeurs, dit que ces demandes doivent être renouvelées chaque année sans droit au maintien systématique, Dit qu'aucune démarche ne sera faite pour appeler l'attention des entreprises

Le Conseil Communautaire décide d'accorder l'exonération de TEOM pour l'année aux entreprises :

- CHEMOLLE des Sièges pour le 16, route de Villeneuve,
- TALVAT de Villeneuve l'Archevêque pour le 18b route de Sens et
- POIRIER de Villeneuve l'Archevêque pour les 3 Bis, et les références 6A et 5002 route de Troyes

❖ **Subventions aux Associations Délibération N° 40-2012, Classification 7.5, Subventions**

Vu les comptes rendus financiers des manifestations correspondantes, le Conseil Communautaire décide d'accorder les montants suivants

UNRPA des Sièges	500€ (Vide Grenier spécial Véhicules Anciens)
LA PUCE de Vareilles	500€ (Fête des Saints de Glace)
LES CLERIMOIS LOISIRS	500€ (Vide Grenier)
ARCES ANIMATION	500€ (Marché de printemps)

Le président rappelle que les subventions sont versées aux associations portant les manifestations et ne peuvent être allouées aux communes, les bilans financiers doivent être fournis pour permettre l'étude du montant des subventions.

❖ **Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les contrôles d'Assainissement Non Collectif**
Délibération N° 41-2012, Classification 7.5, Subventions

Le Président expose que lors d'une réunion de la commission des Territoires Ruraux de l'Association des Maires de France à laquelle il participe, il a été question des textes relatifs aux modalités de contrôles qui ont été précisées en particulier en ce qui concerne les critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et les dangers pour la santé. Les 10^è Plans des Agences de l'Eau comprendront probablement des financements accrus pour les assainissements non collectifs.

La subvention possible actuellement concerne uniquement les contrôles diagnostiques de l'existant et ne peut être rétroactive. Les montants en pourront être redistribués que de façon à ne pas créer de différences de tarif au sein d'une même commune. Si elle est attribuée, le Conseil Communautaire devra réfléchir à son mode de répartition.

Le Président rappelle que les travaux n'entrent pas dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes et que chaque commune reste libre de sa politique en la matière.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 septembre 2008 incluant le contrôle de l'assainissement non collectif dans les compétences de la Communauté de Communes de la Vanne,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2010 par laquelle, à l'unanimité, le conseil communautaire a adopté le règlement du service d'assainissement non collectif fixant les règles de fonctionnement du service et les droits et obligations respectifs de chacun, notamment le contrôle des assainissements autonomes existants, (chapitre IV article 14).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 octobre 2010 par laquelle, afin de permettre la mise en place desdits contrôles le Conseil Communautaire charge le Président de lancer la consultation correspondante. Il sera notamment demandé de procéder à l'état des lieux en matière d'assainissement non collectif, et de proposer une solution, après étude de sol, afin que les propriétaires sachent en cas de non-conformité, quelle filière d'assainissement est prescrite pour leur terrain.

Vu l'exécution d'un marché de services comprenant les contrôles des installations existantes

Vu la programmation proposée par le titulaire du marché et mise à jour en juin 2012

Considérant qu'une subvention permettrait d'alléger la charge financière supportée par les propriétaires à l'occasion de ces contrôles ,

Le Conseil Communautaire : Approuve la programmation des contrôles,

sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour les contrôles des installations existantes,

dit que le plan de financement comprend uniquement l'aide financière de l'Agence de l'Eau, le service étant financé par la redevance objet de la délibération 71 du 22 décembre 2011

Versement du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le Président informe le Conseil Communautaire que, suite à la délibération prise au précédent conseil communautaire, les sommes allouées dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal seront versées directement aux communes par le Trésor Public. Les montants devraient augmenter dans les années à venir mais les critères de sélection nationaux vont évoluer.

Résultats du service déchets : enquête SINOE

M. MAUDET présente quelques diagrammes illustrant les évolutions de tonnages d'Ordures ménagères en lien avec l'évolution de la population, soit une diminution des tonnages de près de 200 tonnes preuve des bon résultats du tri sélectif et des campagnes d'information. La fréquentation de la déchèterie a doublé entre 2006 et 2011. Les tonnages de gravats restent stables malgré des apports en hausse globale (bonne qualité de tri). Les valorisations des déchets par les repreneurs augmentent. Les résultats sont bons en général mais les efforts doivent continuer à se concentrer sur le tri. La moyenne nationale est de 330kg de déchets par an et par habitant, elle est d'environ 260 kg pour notre collectivité.

Bilan du SPANC

M. HARPER présente en quelques schémas le bilan du SPANC. Sept contrôles indiquent des non-conformités sévères (note de 9), vingt-quatre contrôles indiquent des non-conformités importantes (note de 8). Ces résultats sont dans l'ensemble bons. 371 diagnostics ont été réalisés pour un total prévu de 2264. Le démarrage reste lent malgré l'aide d'un second technicien. Le Président précise que le dépassement de la date limite des contrôles (31 décembre 2012) ne donnera lieu à aucune sanction pour la collectivité. Les communes dont les contrôles sont en cours sont invitées à consulter le listing et à faire part de leurs remarques pour aider dans les contacts avec les propriétaires

Madame ROCHÉ et Monsieur DEN DEKKER font part de leurs réserves sur la qualité de certains contrôles. Les communes et, en particulier, leurs délégués SPANC sont invités à contacter le secrétariat ou M. HARPER dès qu'ils ont connaissance d'une difficulté afin que les agents de la SAUR puissent intervenir au plus vite.

ZAI : Action "développeur Ile de France"

Intervention de M. DEVELAY : Nous avons déploré lors du Conseil Communautaire du 23 mai la décision des Communautés de Communes du Gâtinais et du Sénonais de ne pas s'engager financièrement dans le projet de renforcer l'attractivité du nord de l'Yonne vis-à-vis de l'Île de France en recrutant un chargé de mission. Cela avait provoqué notre retrait et nous avons souligné notre mécontentement et le fait qu'Yonne Développement ne soit pas très présent sur notre collectivité. À sa demande, nous avons reçu le 22 juin M. BUSTILLO, chargé de mission recruté par la Chambre de Commerce et d'Industrie depuis novembre chargé de prospecter et accueillir les investisseurs porteurs de projets. Rassurons-nous, tout va bien, M. BUSTILLO continue de travailler pour la CCI en réduisant la voilure. Son poste est actuellement financé à hauteur de 100 000€ par la Chambre. Le port de Gron reste la locomotive attractive du nord de l'Yonne. Pourtant, d'autres projets seraient en cours, pour qui ? Où ? En attente. Le terme « Sénonais » est désormais remplacé dans les publications de la chambre par « Yonne ».

Acquisitions de matériels

Le Président informe le conseil Communautaire de l'acquisition d'une **tondeuse débroussailleuse** qui est à la disposition des communes pour les besoins d'entretien des espaces verts. Le prêt devra être demandé par écrit (fax, mail...) au moins quatre jours avant la date de retrait afin d'organiser au mieux la répartition du matériel. La durée maximale de mise à disposition est de huit jours. Un bon de remise et de retour sera établi pour chaque mise à disposition et l'appareil devra être rendu avec le plein, conformément au règlement de prêt approuvé lors du dernier Conseil Communautaire. Aucun prêt ne peut être fait à un particulier.

Les panneaux d'entrées de ville seront prochainement installés ou mis à jour

Bulletin Communautaire

Le bulletin sera livré lundi 9 au siège et en mairie de Cerisiers et il sera distribué dans le courant du mois de Juillet. Chaque commune recevra un mail pour venir chercher les exemplaires qui lui sont nécessaires. Un « quatre pages spécial déchets » porte toutes les informations et horaires utiles en particulier pour l'accès à la déchèterie.

Questions diverses

Remplacements d'été : Le Président rappelle aux conseillers qu'une fiche de poste d'été a été distribuée dans les communes et sur divers réseaux pour pourvoir au remplacement des agents techniques pour l'été 2012 ; Mais aucune candidature valable n'a été reçue (permis de conduire obligatoire). En conséquence, l'agent chargé de l'entretien des PAV ne sera pas remplacé durant ses congés et chaque commune concernée devra veiller à l'état de ses espaces entre le 22 Juillet et le 5 août.

Chaque commune est invitée à retirer les nouveaux statuts de la Communauté de communes ainsi que des publications concernant le Festival en Othe et Yonne Tour Sport à l'entrée de la salle.

Interventions des conseillers

M. STANIA demande de précisions sur la répartition de l'entretien des espaces verts mis à disposition de la Communauté de Communes. Ces points ont été discutés lors de l'élaboration du cahier des charges à l'entreprise. M. MAUDET invite M. STANIA à le contacter.

M. RÉBÉQUET précise que chaque conseiller est invité à participer aux réunions hebdomadaires le vendredi matin à 11 heures au siège de la CCVPO pour exposer ses difficultés et se rendre sur site avec le Vice-Président en charge.

M. LEROY s'informe de l'entretien des terres de la ZAI des Vignes de Mauny. Un agriculteur va réaliser les fauchages et broyages en échange de la récupération des foins.

M. CARLI remarque que les panneaux indicateurs menant à la déchèterie sont insuffisants. Le nécessaire sera fait. Un panneau portant les horaires a été rénové dernièrement.

M. HARPER interpelle les conseillers sur le compte-rendu de la dernière assemblée du syndicat du collège dont les conclusions sont contraires à ce qui a été proposé aux maires lors d'une réunion préparatoire d'information (retrait de la commune de Perceneige). De nombreuses communes avaient proposé la dissolution du syndicat du collège et devraient réitérer cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 5 Juillet 2012

❖	Approbation des cartes communales de Chigy et Foissy sur Vanne Délibération N° 38-2012, Classification 2.1 Documents d'Urbanisme	2
❖	Exonération de taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Délibération N° 39-2012, Classification 7.2 Fiscalité .	3
❖	Subventions aux Associations Délibération N° 40-2012, Classification 7.5, Subventions	3
❖	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les contrôles d'Assainissement Non Collectif Délibération N° 41-2012, Classification 7.5, Subventions	4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture, le 6 Juillet 2012

Et publication ou notification, le 9 Juillet 2012

Suivent les signatures